



CONTRAT D'ENGAGEMENT « Oeufs » 2024/2025 AMAP Les paniers de Lésigny



Le présent contrat est passé entre :

> Le producteur : SCEA des Jardinets, 25 avenue du Général Leclerc 77730 Saâcy sur Marne

et

> l'adhérent(e) de l'association (Nom/Prénom)

Adresse :

1) Objet et durée du contrat :

Le présent contrat est élaboré, entre le producteur et l'adhérent, pour **42 livraisons tous les mercredis du 3/04/2024 au 26/02/2025 (dont 6 semaines de coupure au changement de bande)**.

*A noter : Un panier constitue une "part" d'œufs. Celle-ci dépend donc du partage de la production d'œufs réalisée entre amapiens. La production est plus abondante au démarrage d'une nouvelle bande avec de jeunes poules pondeuses, puis ira naturellement en décroissant lorsque les poules seront en fin de carrière (vers 18 mois ou plus selon la qualité des pondeuses). Les parts seront donc ajustées en fonction de cette donnée. Pour approximation, il faut compter sur **6 œufs par panier en moyenne sur l'année**, avec plus d'œufs en démarrage d'un nouvel élevage et moins d'œufs en fin de carrière des poules avant un changement de bande.*

2) Engagement de l'adhérent :

- Préfinancer la production.
- Récupérer ou faire récupérer ses œufs (en cas d'absence). En cas de non-retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les œufs non récupérés seront partagés par/entre les permanents de la distribution.
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur accepter les risques liés à ces aléas.
- Apporter une ou plusieurs boîtes d'œufs vides à remplir suivant son contrat.

3) Engagement du producteur partenaire :

- Livrer chaque semaine des œufs de poules engagées en AB de qualité, frais, issus de son élevage (dans la mesure du possible, les œufs seront extra-frais, c'est-à-dire à moins de 9 jours après la ponte). La date de ponte sera communiquée à la livraison.
- A produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
- Etre transparent sur la gestion de son exploitation.
- Accueillir les adhérents au moins une fois par an sur la ferme.

4) Lieu de distribution :

La distribution aura lieu **toutes les semaines, les mercredis de 18h30 à 19h45**:

► **Salle du CAL , avenue du château 77150 Lésigny ou Salle des associations, rue de Villarceau**

5) Conditions de règlement :

Prix d'un panier d'œufs (une part) : 2,60 €

Soit pour la part de production d'un panier (une part) : 109,2 € annuel (pour 42 distributions)

Il est possible de prendre plusieurs paniers. (6 œufs = 1 panier / 12 œufs = 2 paniers / 18 œufs = 3 paniers, etc....)

Nombre de paniers souhaités : x 109,20 € =€

Le paiement peut se faire par 1 ou 2 chèques émis à la même date

Chèque N° Avril 2024

Chèque N° Septembre 2024

Chèques à l'ordre de SCEA des Jardinets

Ce contrat doit être transmis en **1 exemplaire signé, avec le(s) chèque(s)**, au référent « œufs » ou un membre du bureau.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent

Signature du producteur